

**Présents** : Mesdames SORLI Nelly, POMAREDE Marie-Aimée, GINESTES Marie-Line, SALVADOR Sylvie, LE MINIHI Marjorie, FABRE Fabienne, RAMOUILLET Catherine, REBEJAC Sophie, THIEULE Sabine.  
Messieurs GAIRAUD Robert, DURBAN Laurent, ORTIZ Gérard, STEKELOROM Claude, BONNEFOUS Bernard, CASANOVA Loïc, MOULINOT Robert, ICHE Bernard, AMOROS Antoine, BAYARRI Olivier.

**Absents** : aucun absent.

Mlle GINESTES Marie-Line a été élue secrétaire.

En tout début de séance, M. le Maire procède à la lecture du PV du précédent Conseil Municipal du 28 Mars 2014 qui s'était déroulé à la Salle des Fêtes.

Aucune observation n'a été formulée par les membres du Conseil Municipal.

M. le Maire informe tous les membres du Conseil Municipal qu'il faut supprimer de l'ordre du jour le point n° 6 Prémption sur la vente de l'immeuble sis 18 Rue des Riches. En effet, l'évaluation effectuée par le service des Domaines n'était pas encore connue.

### **I – Installation de M. Pierre NICOLAS en qualité de conseiller municipal suite à la démission de M. Bruno LEROGNON :**

La Mairie reçoit le 8 Avril dernier un courrier de M. LEROGNON Bruno. Il précise qu'il démissionne de son mandat de Conseiller Municipal à cause du régime d'incompatibilité entre le mandat d' élu et sa profession.

Conformément à la législation et à sa position sur la liste, M. NICOLAS est informé qu'il est à présent nommé conseiller municipal. Le 10 Avril, il adresse un courrier qui signifie qu'il n'accepte pas la fonction et qu'il démissionne.

Mme MERCIER est ensuite avisée de la même façon et rédige elle aussi un courrier de démission de son mandat de conseillère municipale.

M. BAYARRI Olivier est informé qu'il est nommé conseiller municipal. Il se présente à la séance du Conseil. M. le Maire après avoir exposé les faits ci-dessus lui demande s'il accepte sa nomination en qualité de conseiller municipal pour le mandat.

Il répond « J'accepte le mandat de conseiller municipal ».

Article L 21-21-1 du code des Collectivités Territoriales.

A 18h40, M. le Maire déclare le tableau clos.

### **II – Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Monsieur le Maire précise que le Code Général des Collectivités Territoriales régit les possibilités et les conditions de délégation du Maire pour la durée de son mandat par le Conseil Municipal. Le conseil Municipal ouï la lecture des textes et après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** les délégations suivantes :

- Relatives à l'affectation des propriétés communales.
- Relatives aux emprunts et dans la limite des crédits votés au budget en cours.
- Relatives aux marchés négociés.
- Relatives au louage de choses.
- Relatives aux contrats d'assurances.
- Relatives aux régies comptables.
- Relatives aux concessions dans les cimetières.
- Relatives aux dons et aux legs.
- Relatives aux aliénations de gré à gré.
- Relatives à certains frais, honoraires et rémunérations.
- Relatives aux reprises d'alignement d'urbanisme.
- Relatives aux préemptions d'urbanisme, uniquement pour les refus et sans délégation.
- Relatives aux actions en justice mais uniquement en défense.
- Relatives aux accidents impliquant des véhicules communaux et ce dans la limite des conditions contractuelles des polices d'assurances correspondantes.

### **III – Indemnités des élus :**

M. le Maire a présenté le montant d'indemnité pour les adjoints et lui-même dans les communes de 1000 à 3000 habitants.

M. le Maire	1.634 Euros Brut
Adjoints 5 x 627	3 135 <u>Euros Brut</u>
Total	4.770 Euros

M. le Maire a décidé de donner des délégations à un plus grand nombre de personnes du Conseil Municipal. Ainsi le montant de 4.770 Euros sera réparti d'une autre manière en fonction des délégations attribuées.

M. le Maire	1.200 Euros Brut
Adjoint 5 x 474	2 370 Euros Brut
Délégués 4 x 300	1 200 <u>Euros Brut</u>
Total	4.770 Euros

En l'absence de questions, il a été voté les indemnités.

1. Vote de l'enveloppe globale de 4.770 Euros : **Vote à l'unanimité**
2. Vote de la ventilation de l'enveloppe entre M. le Maire, les Adjoints et les Délégués : **Vote à l'unanimité.**

### **IV – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :**

#### **- Syndicat Intercommunal Assainissement Pinet / Pomérols (S.I.A) :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pinet / Pomérols.

Il propose la nomination des délégués suivants :

M. GAIRAUD Robert  
M. DURBAN Laurent  
M. AMOROS Antoine  
M. BONNEFOUS Bernard

Après avoir énoncé le nom des délégués, M. le Maire a fait procéder à leur élection :

Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

#### **- Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable (S.I.A.E.P)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable FLORENSAC / POMEROLS.

Il précise qu'il faut désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il propose la nomination des délégués suivants :

##### ***Délégués titulaires***

M. GAIRAUD Robert  
M. DURBAN Laurent  
M. MOULINOT Robert  
Mme LE MINIHI Marjorie

##### ***Délégués suppléants***

M. AMOROS Antoine  
M. ICHE Bernard  
M. BONNEFOUS Bernard  
Mme SALVADOR Sylvie

Après avoir énoncé le nom des délégués, M. le Maire a fait procéder à leur élection : Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

#### **- Syndicat Intercommunal Gestion de la Crèche (S.I.G.C)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Halte-Garderie FLORENSAC-POMEROLS.

Il précise qu'il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Il propose la nomination des délégués suivants :

##### ***Délégués titulaires***

M. GAIRAUD Robert  
Mme SORLI Nelly  
Mme POMAREDE Marie-Aimée

##### ***Délégués suppléants***

Mme GINESTES Marie-Line  
Mme REBEJAC Sophie  
Mme SALVADOR Sylvie

Après avoir énoncé le nom des délégués, M. le Maire a fait procéder à leur élection : Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

**- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du canton d'AGDE (S.I.V.O.M)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère au SIVOM du canton d'Agde.

Il précise qu'il faut désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il propose la nomination des délégués suivants :

*Délégués titulaires*

M. MOULINOT Robert

*Délégués suppléants*

M. ICHE Bernard

Après avoir énoncé le nom des délégués, M. le Maire a fait procéder à leur élection : Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

**- Délégués au sein d'Hérault Energies**

M. le Maire informe le Conseil qu'il fait désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du syndicat mixte HERAULT ENERGIES dont elle est membre.

Il précise qu'il fait désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il propose la nomination des délégués suivants :

*Délégué titulaire*

M. GAIRAUD Robert

*Délégué suppléant*

M. DURBAN Laurent

Après avoir énoncé le nom des délégués, M. le Maire a fait procéder à leur élection : Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

**- Election des délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**

M. le Maire informe le Conseil qu'il faut désigner 4 délégués et les nomme :

**Mme SORLI Nelly**

Mme FABRE Fabienne

Mme REBEJAC Sophie

Mme SALVADOR Sylvie

M. le Maire a fait procéder à leur élection : Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

**- Désignation d'un délégué au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Agglomération Hérault Méditerranée (C.I.S.P.D)**

M. le Maire propose aux membres du Conseil de désigner un représentant et un suppléant au sein du C.I.S.P.D.

*Délégué titulaire*

M. GAIRAUD Robert

*Délégué suppléant*

Mme POMAREDE Marie-Aimée

M. le Maire a fait procéder à leur élection : Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

**- Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Eau chargée du S.A.G.E.**

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune à la Commission Locale de l'Eau créée par le Préfet et qui sera chargée de l'élaboration, de la révision et du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Lagune de Thau

M. le Maire informe qu'il faut désigner un titulaire et un suppléant.

*Délégué titulaire*

M. AMOROS Antoine

*Délégué suppléant*

Mme RAMOUILLET Catherine

M. le Maire a fait procéder à leur élection : Résultat : **Vote à l'unanimité.**

Les délégués ont fait savoir accepter leur mandat.

**- Correspondant défense :**

M. le Maire précise qu'un élu sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et civiles du département et de la région en matière de défense.

M. le Maire fait appel à candidature au sein du Conseil et demande de procéder au vote.

M. MOULINOT Robert s'est porté candidat.

M. le Maire a fait procéder au vote: Résultat : désignation à **l'unanimité des membres du Conseil de M. MOULINOT.**

Cette nomination doit être communiquée à M. le Préfet.

## **V – Proposition d'acquisition de l'immeuble sis 16 Rue des Riches :**

M. le Maire expose au Conseil que Mme MONTAGNIER Jeanne a décidé de vendre son bien sis Rue des Riches N° 16 section E N°869 pour une contenance de 3a77ca.

Son prix de vente était de :

- 260.000 euros frais d'agence inclus.
- 245.000 euros hors frais d'agence.

Il informe également le Conseil que le service des domaines a évalué le bien à 215.000 Euros.

M. le Maire précise que Mme MONTAGNIER est d'accord pour vendre ce bien à la commune pour un prix de 235.000 Euros, soit un prix supérieur de 9% par rapport à l'évaluation des domaines.

La marge tolérée pour fixer un prix de vente par rapport à l'évaluation des Domaines est de 15% donc cela a été respecté. Ce prix est raisonnable car il tient compte du marché immobilier actuel et de l'intérêt pour la commune de réaliser des places de parking en centre-ville.

M. le Maire a distribué un plan afin que chacun puisse prendre connaissance des 28 emplacements de parking qui seront créés si la commune finalise la transaction.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à la **majorité absolue**

18 VOIX POUR et 1 Abstention (Mme THIEULE Sabine) les décisions suivantes :

- Acquisition de la maison de Mme MONTAGNIER à 235.000 Euros.
- Destination de la maison : création d'emplacements de parking (selon le plan 28 emplacements)
- Autorisation donnée à M. le Maire de finaliser la transaction notamment avec le Notaire (compromis de vente, acte notarié, signature de tout plan etc....)

## **VI – Informations diverses :**

- M. le Maire a informé le Conseil qu'il était à nouveau nommé 6<sup>ème</sup> vice-président à la CAHM et qu'il conservait les domaines qui lui avaient déjà été confiés à savoir Marchés Publics et la propreté voirie.

- Réunion de chantier Mercredi 16 Avril avec Laurent DURBAN pour le démarrage des travaux liés au surpresseur à la Sablède.

- Réunion avec le personnel vendredi 25/04/2014 à la salle Paul Pujol à 18h30 suivi du verre de l'amitié afin d'effectuer les présentations élus / employés municipaux.

- M. le Maire a levé la séance en précisant que les élections étaient terminées malgré un recours déposé au tribunal administratif. Il a lancé un appel à l'apaisement afin que Pomérols retrouve son calme. Il est temps a-t-il précisé de travailler pour Pomérols dans un climat serein.